

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 102

13 janvier 2016

SOMMAIRE

Abbott Healthcare Luxembourg S.à r.l.	4852	Ninive Holdings S.A.	4856
Alonely S.A.	4855	Prom Verlag	4852
Atlas Participations Luxembourg S.C.A.	4856	Quattro Creative	4880
Axolia SA.	4850	RD Lux Hold Co 1 S.à r.l.	4877
Bartolux S.A.	4850	RondoTrading S.A.	4852
Coiffure Lydie S.à r.l.	4855	Rue de la Paix 15 S.à r.l.	4873
Connect Ventures One S.à r.l.	4850	Segeste S.A.	4850
Couche-Tard Luxembourg	4852	Selian S.à r.l.	4857
Dahm Gastro-Service Sàrl	4852	Sems Internationale S.A.	4866
DB Luxembourg A.G.	4853	Société à Portefeuille de Luxembourg S.A. ...	4882
Electricité Gorges s. à r.l.	4853	Société Luxembourgeoise de Développement S.A.	4855
Entreprise de Location Jacques Streff	4854	Société Luxembourgeoise d'Investissement SA (S.L.I.)	4855
Façade Moderne S.à r.l.	4853	SQL Solutions S.à r.l.	4854
Field Point I-A	4854	Telenet Finance III S.à r.l.	4851
Ignition LuxCo S.à r.l.	4889	Telenet Finance IV S.à r.l.	4851
Industrial Packaging Group	4882	Telenet Finance V S.à r.l.	4851
Karma International	4854	Thai Union EU Seafood 1 S.A.	4885
K-Group Engineering S.A.	4896	Titanium Holding S.à r.l.	4851
Klara HoldCo S.A.	4894	TouchWind Hanseatic 3 S.à r.l.	4856
Lambda S.à r.l.	4853	TouchWind Hanseatic 6 S.à r.l.	4856
Laureena S.A.	4855	Triton IV Luxco No 13 S.à r.l.	4889
Leman International S.A.	4854	World Color Insurance Holding S.A.	4852
LFH Investments S.à r.l.	4853	Z Men S.à r.l.	4850
Licorne S.A.	4879		
Luna S.A., SPF	4879		

Z Men S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 50.350,00.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 122.410.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Z MEN Sàrl

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2015184370/11.

(150204521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2015.

Axolia SA., Société Anonyme.

Siège social: L-5811 Fentange, 119, rue de Bettembourg.
R.C.S. Luxembourg B 129.036.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015184458/9.

(150205836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2015.

Bartolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 4, rue Michel Welter.
R.C.S. Luxembourg B 37.296.

Rectificatif du dépôt n°L150161211 déposé le 01/09/2015

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015184472/10.

(150206049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2015.

Connect Ventures One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 169.022.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 novembre 2015.

Référence de publication: 2015184511/10.

(150205650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2015.

Segeste S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 179.729.

Par résolutions prises en date du 28 octobre 2015, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Catherine Baudhuin, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat d'administrateur de catégorie B, avec effet immédiat;

2. Nomination d'Alan Dundon, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat d'administrateur de catégorie B, avec effet immédiat et jusqu'au 19 septembre 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 novembre 2015.

Référence de publication: 2015182595/14.

(150203218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2015.

Telenet Finance III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2370 Howald, 2, rue Peternelchen.
R.C.S. Luxembourg B 158.653.

Extrait de la décision prise par l'associée unique en date du 3 novembre 2015

- 1) Monsieur Christophe-Emmanuel Sacré a démissionné de son mandat de gérant.
- 2) Madame Aurore Guerini, gérante de société, né à Mont Saint Martin (France), le 1^{er} février 1977, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6 rue Eugène Ruppert a été nommée comme gérant pour une durée illimitée.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Telenet Finance III S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015182672/15.

(150203027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2015.

Telenet Finance IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2370 Howald, 2, rue Peternelchen.
R.C.S. Luxembourg B 161.074.

Extrait de la décision prise par l'associé unique en date du 3 novembre 2015

- 1) Monsieur Christophe-Emmanuel Sacré a démissionné de son mandat de gérant.
- 2) Madame Aurore Guerini, gérante de société, né à Mont Saint Martin (France), le 1^{er} février 1977, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6 rue Eugène Ruppert a été nommée comme gérante pour une durée illimitée.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Telenet Finance IV S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015182673/15.

(150203056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2015.

Telenet Finance V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2370 Howald, 2, rue Peternelchen.
R.C.S. Luxembourg B 164.848.

Extrait de la décision prise par l'associé unique en date du 3 novembre 2015

- 1) Monsieur Christophe-Emmanuel Sacré a démissionné de son mandat de gérant.
- 2) Madame Aurore Guerini, gérante de société, né à Mont Saint Martin (France), le 1^{er} février 1977, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6 rue Eugène Ruppert a été nommée comme gérante pour une durée illimitée.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Telenet Finance V S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015182675/15.

(150203069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2015.

Titanium Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 193.728.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015182682/9.

(150203131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2015.

RondoTrading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5445 Schengen, 50, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 173.245.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015184206/9.

(150204851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2015.

World Color Insurance Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 97.913.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015184364/9.

(150205363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2015.

Couche-Tard Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 168.586.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015184521/9.

(150205742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2015.

Abbott Healthcare Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 148.990.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015185117/9.

(150206527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2015.

Prom Verlag, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 32, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 175.372.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015184179/9.

(150205585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2015.

Dahm Gastro-Service Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4972 Dippach, 49, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 139.809.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015185262/9.

(150206923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2015.

DB Luxembourg A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 78.927.

Le bilan et l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015186252/10.

(150207872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2015.

Electricité Gorges s. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9205 Diekirch, 11, rue Saint Antoine.
R.C.S. Luxembourg B 124.517.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015186284/10.

(150207884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2015.

Façade Moderne S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4018 Esch-sur-Alzette, 10, rue d'Audun.
R.C.S. Luxembourg B 184.194.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015186306/10.

(150208775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2015.

LFH Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.001,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 165.308.

Il est à noter que l'un des associés de la Société, à savoir Halcyon Hotels and Resorts Plc, a transféré son siège social au Hyde Park House, 5 Manfred Road, Londres SW15 2RS, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La Société

Référence de publication: 2015182396/12.

(150203499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2015.

Lambda S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 110.738.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société en date du 3 novembre 2015 que le siège social a été transféré au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, avec effet au 30 octobre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2015.

Référence de publication: 2015182385/12.

(150203380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2015.

Field Point I-A, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 121.088.

Der Jahresabschluss vom 31 Dezember 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nuno Aniceto.

Référence de publication: 2015186311/10.

(150208717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2015.

Entreprise de Location Jacques Streff, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4501 Differdange, Zone d'Activité Gadderscheier.
R.C.S. Luxembourg B 79.571.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ENTREPRISE DE LOCATION JACQUES STREFF S.à r.l.

Référence de publication: 2015185885/10.

(150207279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2015.

Leman International S.A., Société Anonyme Soparfi.

R.C.S. Luxembourg B 145.438.

Par la présente, la soussignée Fiduciaire Mevea Luxembourg S.à.R.L., ayant son siège social à Luxembourg, dénonce en date du 3 novembre 2015 la convention de domiciliation qui la lie à la société anonyme LEMAN INTERNATIONAL S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145 438 ainsi que le siège social fixé au 45-47 Route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Mevea Luxembourg S.à R.L.

Référence de publication: 2015182393/12.

(150203222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2015.

SQL Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2734 Luxembourg, 44, rue de Wiltz.
R.C.S. Luxembourg B 145.077.

Extrait du conseil d'administration du 29 juillet 2015

Il résulte du Conseil d'Administration tenu en date du 29 juillet 2015:

L'Assemblée décide de transférer le siège social du 84, Grand-Rue L-1660 Luxembourg au 44, rue de Wiltz L-2734 Luxembourg à dater du 1^{er} août 2015.

Le mandataire

Référence de publication: 2015182662/12.

(150203543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2015.

Karma International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 43.618.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015185932/10.

(150207642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2015.

Société Luxembourgeoise de Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2734 Luxembourg, 44, rue de Wiltz.

R.C.S. Luxembourg B 96.824.

Extrait du conseil d'administration du 29 juillet 2015

Il résulte du Conseil d'Administration tenu en date du 29 juillet 2015:

L'Assemblée décide de transférer le siège social du 84, Grand-Rue L-1660 Luxembourg au 44, rue de Wiltz L-2734 Luxembourg à dater du 1^{er} août 2015.*Le mandataire*

Référence de publication: 2015182650/12.

(150203523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2015.

Société Luxembourgeoise d'Investissement SA (S.L.I.), Société Anonyme.

Siège social: L-2734 Luxembourg, 44, rue de Wiltz.

R.C.S. Luxembourg B 149.014.

Extrait du conseil d'administration 29 juillet 2015

Il résulte du Conseil d'Administration tenu en date du 29 juillet 2015:

L'Assemblée décide de transférer le siège social du 84, Grand-Rue L-1660 Luxembourg au 44, rue de Wiltz L-2734 Luxembourg à dater du 1^{er} août 2015.*Le mandataire*

Référence de publication: 2015182649/12.

(150203522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2015.

Laureena S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 64.295.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015185955/10.

(150207569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2015.

Alonely S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 117.147.

Le Bilan au 31 octobre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015185802/10.

(150207429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2015.

Coiffure Lydie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5539 Remich, 2, place Nicolas Klopp.

R.C.S. Luxembourg B 164.954.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015185858/10.

(150207480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2015.

Atlas Participations Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 167.414.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 novembre 2015.

Référence de publication: 2015185794/10.

(150207304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2015.

TouchWind Hanseatic 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 56, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 173.361.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 novembre 2015.

Référence de publication: 2015185682/10.

(150206957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2015.

TouchWind Hanseatic 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 56, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 173.424.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 novembre 2015.

Référence de publication: 2015185687/10.

(150206962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2015.

Ninive Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 150.844.

EXTRAIT

La résolution suivante a été adoptée par les actionnaires en date du 4 novembre 2015:

- Les mandats des administrateurs:

* Mme Emanuela Brero, né à Bra (Italie) le 25 mai 1970, ayant son adresse professionnelle au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

* M. Thomas Morana, né à Huy (Belgique) le 14 juin 1982, ayant son adresse professionnelle au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et

* M. Stefan Boermans, né à Apeldoorn (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 369 Boulevard Schiphol, Tour F, 7^{ème} étage, 1118 BJ Schiphol, Pays-Bas

ont été renouvelés. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2015.

- Le mandat du réviseur d'entreprises agréé:

* Grant Thornton Lux Audit S.A.

a été renouvelé. Son mandat se terminera lors de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2015.

Référence de publication: 2015182456/24.

(150202848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2015.

Selian S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 201.286.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the nineteenth day of October,
Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

AIM Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B74676, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg,

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on October 19, 2015.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name Selian S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

13.2 The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of the shareholders which sets the term of their office. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason ("causes légitimes").

13.3 In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may be composed of several classes, i.e. A manager(s) and B manager(s).

13.4 The sole manager or the board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

13.5 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.6 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

Art. 15. Vacancy in the office of a manager.

15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers at least twenty-four (24) hours in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is and, in case several classes of managers have been appointed, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager are present or represented at a meeting of the board of managers.

17.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall have a casting vote.

17.7. The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Should several classes of managers exist, the minutes shall be signed by a class A and a class B manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers or by a class A and a class B manager should several classes of managers exist.

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 19. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signatures of any two (2) managers and by the joint signatures of a class A and a class B manager should several classes of managers exist, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision**Art. 20. Auditor(s).**

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

20.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

20.5. An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 21. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees with such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's annual net profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

22.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation**Art. 24. Liquidation.**

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the

liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 25. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2016.
2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The 12,500 (twelve thousand five hundred) shares issued have been subscribed as follows:

- Twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by AIM Services S.à r.l., aforementioned, for the price of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500).

The shares so subscribed have been fully paid-up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

Resolutions of the shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has thereupon passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.
2. Olivier Hamou, born in Levallois-Perret, France, on 19 December 1973, professionally residing at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, is appointed as manager of the Company for an unlimited term.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille quinze, le dix-neuf octobre.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

A COMPARU:

AIM Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74676, ayant son siège social à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg,

dûment représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Selian S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel public à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants à une majorité des trois quarts du capital social. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants, qui ne sont pas nécessairement associés.

13.2 Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

13.3 En cas de pluralité de gérants, la société est administrée par un conseil de gérance qui pourra être composé de différentes classes de gérants: c'est-à-dire gérant(s) A et gérant(s) B.

13.4 Le gérant unique ou le conseil de gérance peut accorder un pouvoir spécial par le biais d'un acte authentique ou sous seing privé.

13.5 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.6 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.

15.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée et, dans le cas où différentes classes de gérants ont été nommées, si au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance.

17.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, dispose d'une voix prépondérante.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Si plusieurs classes de gérants ont été nommées, les procès-verbaux seront signés par un gérant de classe A et un gérant de classe B. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants, ou par un gérant de classe A et un gérant de classe B, si plusieurs classes de gérants ont été nommées.

18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 19. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, et par un gérant de classe A et un gérant de classe B, si plusieurs classes de gérants ont été nommées, ou (ii) par la signature conjointe

ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance

Art. 20. Commissaire - réviseur d'entreprises agréé.

20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

22.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2016.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises ont été souscrites comme suit:

- Douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par AIM Services S.à r.l., susmentionnée, pour un prix de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est entièrement affecté au capital social.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

Résolutions de l'associé unique

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.
2. Olivier Hamou, né à Levallois-Perret, France, le 19 décembre 1973, résidant professionnellement au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, est nommé gérant pour une durée indéterminée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du comparant que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire du comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 28 octobre 2015. Relation: 1LAC/2015/34060. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 novembre 2015.

Référence de publication: 2015181692/518.

(150202523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2015.

Sems Internationale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 30.428.

L'an deux mille quinze, le vingt-six octobre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SEMS INTERNATIONALE S.A.", ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg numéro B 30.428, constituée suivant acte reçu par Maître Marc ELTER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 avril 1989, publié au Mémorial C numéro 252 du 11 septembre 1989, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 27 décembre 2006, publié au Mémorial C numéro 856 du 11 mai 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sophie ERK, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Régis DONATI, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction et décharge leur est accordée pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

2.- Transfert du siège social et de l'établissement principal du Grand-Duché de Luxembourg, L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, à I-20122 Milano, Corso di Porta Vittoria, 18, Italie et adoption de la nationalité italienne.

3.- Approbation de la situation comptable intérimaire au 20 octobre 2015 qui constituera le bilan d'ouverture de la société italienne.

4.- Adoption de la forme juridique d'une société par action (società per azioni) existant et gouvernée par les lois de l'Italie et l'adoption de la dénomination «SEMS SPA» et fixation de la durée de la Société jusqu'au 31/12/2030.

5.- Constitution d'un administrateur unique et un Conseil de Commissaires et d'un réviseur de comptes.

6.- Autorisation à conférer Madame Paola MARALDI, demeurant à Bologna, Via Castiglione, 156/03, d'entreprendre toute procédure nécessaire et d'exécuter et de fournir tout document nécessaire au Ministère des Finances et au Registre de Commerce et des Sociétés de Milan ainsi qu'au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg afin d'assurer la continuation de la société en tant que société de droit italien et la cessation de la société en tant que société de droit luxembourgeois.

7.- Refonte complète des statuts de la société pour les adapter à la législation italienne et transformation de la SA en SPA (Società per azioni) de droit italien.

8.- Soumission des décisions proposées à la condition résolutoire du refus du transfert du siège social de la société par le Ministère des Finances italien ou toute autre instance compétente.

9.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'accepter les démissions des administrateurs et du commissaire aux comptes en fonction et de leur accorder, par vote spécial, pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats.

Deuxième résolution

L'assemblée décide, à l'unanimité, de changer la nationalité de la Société en adoptant la nationalité italienne et de transférer le siège social et l'établissement principal de la Société du Grand-Duché de Luxembourg, L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont à I-20122 Milano, Corso di Porta Vittoria, 18 Italie

Elle constate en outre qu'aucune action sans droit de vote n'a été émise par la Société.

Elle constate également que le transfert du siège social en Italie et le changement de nationalité de la Société n'aura en aucun cas pour effet, ni sur le plan fiscal ni sur le plan légal, la constitution d'une nouvelle société et l'Assemblée constate que cette résolution est prise en conformité avec l'article 199 de la loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, ainsi qu'avec la Directive du Conseil de la CEE du 17 juillet 1969 no. 335 et les dispositions des articles 4 et 50 du DPR du 26 avril 1986, numéro 131 et toutes dispositions concernées. La société, changeant de la nationalité luxembourgeoise vers la nationalité italienne, sera dorénavant soumise à la législation italienne, sans dissolution préalable puisque le transfert de siège ne comporte pas de liquidation aux fins de la loi commerciale.

L'assemblée décide que les livres et documents de la société avant le transfert de siège seront conservés à l'ancien siège de la société, à Luxembourg.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'approuver la situation comptable intérimaire arrêtée au 20 octobre 2015 qui constituera le bilan d'ouverture de la société italienne.

Copie de cette situation comptable, rester annexée aux présentes après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

Quatrième résolution

L'assemblée décide en conséquence de ce qui précède d'adopter la forme juridique d'une société «SPA» (società per azioni) existant et gouvernée par les lois de l'Italie et d'adopter la dénomination de «SEMS SPA» et de fixer la durée de la Société au 31 décembre 2030.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateur unique:

Docteur Paola MARALDI, née à Cesena (Italie) le 1^{er} juin 1959, résidant à Bologna, Via Castiglione, 156/03, Codice Fiscale: MRLPLA59H41C573A;

Membres du Conseil de Commissaires

- Président du Conseil des Commissaires - Docteur Carlo LUGARESI, né à Cesena le 26 décembre 1937 et résidant à Roncofreddo (FC) Via Garampa, 580 - Codice Fiscale LGR CRL 37T26 C573J - numéro iscrizione Registro Revisori Contabili 33313, istituito presso il Ministero della Giustizia con D.M. del 12/04/1995, pubblicato sulla Gazzetta Ufficiale "4^a serie speciale concorsi" n.31 S4-BIS del 21/04/1995;

- Commissaire effectif - Docteur Massimo SIRRI, né à Forlì (FC), le 27 octobre 1963 et résidant à Forlì (FC) in Via A. Garibaldi n. 2 - Codice Fiscale SRR MSM 63R27 D704R - numéro iscrizione Albo dei Dottori Commercialisti di Forlì-Cesena 237 ed iscritto all'Albo dei Revisori Contabili pubblicato sulla G.U. della Repubblica Italiana del 21/04/1995 n. 31/bis;

- Commissaire effectif - Rag. - Paolo CASADEI, né à Bertinoro le 4 mai 1948, et résidant à Forlì in Via Pellegrino Dandi n.8 - Codice Fiscale CSD PLA 48E04 A809U - numéro iscrizione Registro dei Revisori Contabili con D.M. 12/04/1995, pubblicato sulla G.U. della Repubblica Italiana del 21/04/1995 IV Serie Speciale n.31/bis;

- Commissaire Suppléant - Docteur Andrea FANTINI, né à Cesena, le 4 juin 1964 et résidant à Cesena Via Saffi n.11 - Codice Fiscale FNT NDR 64H04 C573V -iscrizione Registro Revisori Legali con provvedimento del 26/05/1999, pubblicato sulla G.U. della Repubblica Italiana del 08/06/1999 n.45;

- Commissaire Suppléant -Docteur Enrico SEVERI, né à Cesena le 1^{er} février 1977 et domicilié à Cesena in Via del Priolo n.825 - Codice Fiscale SVRNRC77B01C573N- numéro iscrizione Registro Revisori Contabili ai sensi dell'art.5 del D.Lgs 23 gennaio 2006 n°28 al n°145312 con pubblicazione sulla G.U. della Repubblica Italiana n.47 del 15/06/2007.

Les mandats des membres du Conseil d'Administration et du Conseil de Commissaires prendront fin à la date de l'assemblée convoquée pour l'approbation des comptes au 31 décembre 2017.

Réviseur des comptes:

Deloitte & Touche S.p.A., inscrite auprès du Registre «dei Revisori legali ai sensi dell'art. 5 del D.Lgs. 23 gennaio 2006 n. 28 al N. 132587», con pubblicazione sulla G.U. della Repubblica Italiana n.47 del 15.06.2004, et prendra fin à la date de l'assemblée convoquée pour l'approbation des comptes au 31 décembre 2017.

Sixième résolution

L'assemblée autorise Madame Paola MARALDI, demeurant à Bologna, Via Castiglione, 156/03, d'entreprendre toute procédure nécessaire et d'exécuter et de fournir tout document nécessaire au Ministère des Finances et au Registre de Commerce et des Sociétés de Milan ainsi qu'au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg afin d'assurer la continuation de la société en tant que société de droit italien ayant un capital social de 4.960.000,00,- EUR dont les actions sont détenues à 100% par ELEVEN TRUST, Riviera Paleocapa 3, 35100 PADOVA (Italie) et la cessation de la société en tant que société de droit luxembourgeois.

Septième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts de la société pour les mettre en concordance avec la législation italienne et de les arrêter comme suit:

STATUTO

Denominazione - Oggetto - Sede - Durata

Art. 1. E' costituita una società per azioni denominata "SEMS SPA".

Art. 2. La società ha per oggetto:

a) l'assunzione di interessenze e partecipazioni anche azionarie in altre società, consorzi, raggruppamenti di interesse economico, associazioni ed imprese comunque costituite, anche con scopi non analoghi o affini a quelli sociali, nonchè il finanziamento delle stesse; potrà effettuare la compravendita di titoli o valori non quotati e quotati nelle borse italiane ed estere, assumere titoli in comodato, nonchè compiere qualsiasi operazione su titoli con operazioni di riporto ed anticipazioni;

b) la prestazione di servizi di direzione strategica, organizzativa, gestionale, commerciale e finanziaria, nonchè l'esecuzione e il coordinamento di progetti per la realizzazione di impianti industriali nei confronti delle proprie partecipate o di terzi;

c) l'acquisto, la costruzione, la vendita, la ristrutturazione, l'affitto, la gestione, l'amministrazione, la permuta di immobili di ogni specie e destinazione, nonché la realizzazione di programmi edilizi anche mediante il recupero, la lottizzazione e la riconversione di aree; potrà altresì esercitare l'attività agricola secondo quanto contenuto nell'art.2135 del C.C., con l'utilizzo di terreni sia di proprietà che di terzi.

La società potrà inoltre compiere tutte le operazioni commerciali, industriali e finanziarie che fossero ritenute necessarie per il conseguimento dell'oggetto sociale, ivi comprese il rilascio di garanzie fidejussorie e reali a favore di terzi, con o senza compenso, l'acquisto e la cessione di crediti; potrà inoltre contrarre e concedere mutui anche ipotecari, garantire concordati giudiziali ed extragiudiziali anche in qualità di assuntore.

Sono tassativamente escluse:

- la sollecitazione del pubblico risparmio ai sensi dell'art.18 della legge n.216/74 e s.m.;
- l'esercizio, nei confronti del pubblico, delle attività di cui all'art.4, c.2 legge 197/91;
- l'erogazione del credito al consumo.

Art. 3. La Società ha la sua sede in Milano, all'indirizzo risultante dalla apposita iscrizione eseguita presso il registro delle Imprese a sensi dell'art.111-ter disposizioni di attuazione del C.C..

L'Organo Amministrativo ha facoltà di istituire o di sopprimere sedi secondarie, di trasferire la sede nel territorio nazionale, di trasferire la sede sociale nell'ambito del Comune sopra indicato e di istituire e di sopprimere ovunque unità locali operative.

Art. 4. La durata della società è fissata al 31 dicembre 2030 (duemilatrenta) e potrà essere prorogata con deliberazione dell'assemblea straordinaria.

Capitale sociale

Art. 5. Il capitale sociale è stabilito in Euro 4.960.000,00 (quattro milioni novecento sessanta mila EUR) diviso in n. 200.000 (duecentomila) azioni da nominali Euro 24,80 (venti quattro virgola ottanta EUR) ciascuna.

In caso di aumento di capitale sociale potranno essere emesse azioni aventi diritti e privilegi diversi da quelli delle azioni originarie.

Le azioni sono nominative fino a quando ciò è prescritto dalle vigenti leggi; in caso di revoca delle disposizioni sulla nominatività dei titoli, le azioni, sempre che siano interamente liberate, potranno essere nominative o al portatore, a scelta dell'azionista.

Finanziamenti dei Soci

Art. 6. I soci potranno eseguire, su richiesta dell'Organo Amministrativo ed in conformità alle vigenti disposizioni di legge, versamenti in conto capitale ovvero finanziamenti sia fruttiferi che infruttiferi, che non costituiscano raccolta di risparmio tra il pubblico ai sensi delle vigenti disposizioni di legge in materia bancaria e creditizia. In caso di versamenti in conto capitale, le relative somme potranno essere utilizzate per la copertura di eventuali perdite ovvero trasferite a diretto aumento del capitale, previa conforme delibera assembleare.

Assemblee

Art. 7. Le assemblee ordinarie e straordinarie regolarmente costituite rappresentano l'universalità dei soci.

L'Assemblea ordinaria deve essere convocata almeno una volta l'anno, entro centoventi giorni dalla chiusura dell'esercizio sociale, per l'approvazione del bilancio. E' data facoltà di un maggior termine, comunque non superiore a centoottanta giorni, qualora la società sia tenuta alla redazione del bilancio consolidato e quando lo richiedano particolari esigenze relative alla struttura e all'oggetto della società; in questi casi gli amministratori segnalano nella relazione prevista all'articolo 2428 C.C. le ragioni della dilazione.

Art. 8. L'Assemblea deve essere convocata dall'Organo amministrativo presso la sede sociale, ovvero in altro luogo, purchè nell'ambito del territorio di Nazione appartenente all'Unione Europea.

L'Organo Amministrativo può scegliere per la convocazione dell'assemblea una delle seguenti modalità:

a) avviso trasmesso con lettera raccomandata, ovvero con qualsiasi altro mezzo idoneo a fornire la prova dell'avvenuto ricevimento almeno otto giorni prima di quello fissato per l'assemblea, fatto pervenire ai soci o ai titolari del diritto di voto al domicilio risultante dal libro dei soci (nel caso di convocazione a mezzo telefax, posta elettronica o altri mezzi similari, l'avviso deve essere spedito al numero di telefax, all'indirizzo di posta elettronica o allo specifico recapito che siano stati espressamente comunicati dal socio e che risultino dal libro dei soci);

b) pubblicazione dell'avviso di convocazione sulla Gazzetta Ufficiale della Repubblica Italiana nei termini di legge.

In mancanza di formale convocazione l'Assemblea si reputa regolarmente costituita in forma totalitaria quando è rappresentato l'intero capitale sociale e ad essa partecipa la maggioranza dei componenti dell'organo amministrativo e di controllo. Tuttavia, in tale ipotesi, ciascuno dei partecipanti può opporsi alla discussione degli argomenti sui quali non si ritenga sufficientemente informato. Nell'ipotesi di cui al precedente paragrafo, dovrà essere data tempestiva comunicazione delle deliberazioni assunte ai componenti dell'organo amministrativo e di controllo non presenti.

E' possibile tenere le riunioni dell'Assemblea, sia ordinaria che straordinaria, con intervenuti dislocati in più luoghi, contigui o distanti, audio/video collegati, e ciò alle seguenti condizioni, di cui dovrà essere dato atto nei relativi verbali:

- che siano presenti nello stesso luogo il Presidente ed il Segretario della riunione che provvederanno alla formazione e sottoscrizione del verbale;

- che sia consentito al Presidente dell'Assemblea di accertare l'identità e la legittimazione degli intervenuti, regolare lo svolgimento dell'adunanza, constatare e proclamare i risultati della votazione;

- che sia consentito al soggetto verbalizzante di percepire adeguatamente gli eventi assembleari oggetto di verbalizzazione;

- che sia consentito agli intervenuti di partecipare alla discussione ed alla votazione simultanea sugli argomenti all'ordine del giorno, nonché di visionare, ricevere o trasmettere documenti;

- che siano indicati nell'avviso di convocazione (salvo che si tratti di assemblea totalitaria) i luoghi audio/video collegati a cura della società, nei quali gli intervenuti potranno affluire, dovendosi ritenere svolta la riunione nel luogo ove saranno presenti il Presidente ed il soggetto verbalizzante; dovranno inoltre essere predisposti tanti fogli presenze quanti sono i luoghi audio/video collegati in cui si tiene la riunione.

L'Assemblea può approvare un regolamento che disciplina lo svolgimento dei lavori assembleari e che avrà valore anche per le Assemblee successive, sino a modificazione.

Art. 9. Possono intervenire all'Assemblea coloro a cui spetta il diritto di voto; i titolari del diritto di voto devono depositare i titoli azionari presso la sede sociale o presso le banche designate nell'avviso di convocazione, non più tardi di 5 giorni liberi prima di quello stabilito per l'adunanza.

Colui a cui spetta il diritto di voto, che abbia diritto di intervenire all'Assemblea, può farsi rappresentare a norma dell'art. 2372 del C.C..

Spetta al Presidente dell'Assemblea constatare il diritto di intervenire anche per delega.

Ogni azione dà diritto ad un voto.

Art. 10. L'assemblea è presieduta dall'Amministratore Unico o dal Presidente del Consiglio di Amministrazione ed in caso di sua assenza od impedimento da altra persona designata dagli intervenuti.

L'assemblea nomina un segretario che può anche non essere un azionista ed ha facoltà di nominare due o più scrutatori fra gli azionisti ed il sindaco o i sindaci.

Art. 11. Le deliberazioni delle assemblee sono valide se prese con le presenze e maggioranze stabilite dagli articoli 2368 e 2369 del C.C..

Il quorum costitutivo è calcolato una sola volta all'inizio dell'Assemblea. Sulla base del numero dei voti presenti alla costituzione dell'Assemblea è calcolata la maggioranza atta a deliberare.

Art. 12. Le deliberazioni dell'assemblea sono adottate con le modalità di votazione di volta in volta determinate dal Presidente dell'assemblea, ma sempre con voto palese.

Per la nomina degli amministratori, risulteranno eletti il candidato o i candidati che avranno ottenuto il maggior numero di voti.

Art. 13. Le deliberazioni dell'assemblea sono constatate da verbale sottoscritto dal Presidente, dal Segretario estensore ed eventualmente dagli scrutatori, nei modi di cui all'art.2375 del C.C.. Il verbale dell'assemblea straordinaria viene redatto da un Notaio.

Recesso del socio

Art. 14. Per la disciplina del recesso del socio si applicano le disposizioni di cui all'art.2437 C.C. e seguenti.

Amministrazione e rappresentanza

Art. 15. La società è amministrata da un Amministratore Unico o da un Consiglio di Amministrazione, composto da tre a undici membri, anche non soci, che durano in carica per il periodo determinato dall'assemblea, che, a norma dell'art.2383 del C.C., li nomina.

Qualora allo scadere del termine fissato l'assemblea non abbia provveduto alle nuove nomine, gli amministratori resteranno in carica con pienezza dei poteri, fino al momento in cui l'Organo Amministrativo non sarà ricostituito.

La facoltà di procedere alternativamente alla nomina dell'Amministratore Unico e dell'Organo collegiale e di determinare il numero dei componenti di questo, è demandata alla competenza dell'Assemblea ordinaria.

Fino a contraria deliberazione dell'Assemblea, gli amministratori, non sono vincolati dal divieto di concorrenza di cui all'art.2390 del C.C..

Art. 16. Il Consiglio di Amministrazione elegge tra i suoi membri un Presidente ed eventualmente uno o più Vice Presidenti, quando a ciò non provveda l'Assemblea; può inoltre nominare uno o più Amministratori Delegati, con i poteri che saranno determinati all'atto della nomina. Il Consiglio può, inoltre, istituire un comitato esecutivo e nominarne i membri.

Sia il Presidente, il Vicepresidente che gli Amministratori Delegati, sono rieleggibili.

Il Consiglio può, inoltre, nominare un Segretario che può essere scelto anche fra persone estranee all'Organo medesimo.

Art. 17. Il Consiglio di Amministrazione si raduna nel luogo designato nell'avviso di convocazione, anche all'estero, tutte le volte che il Presidente o, se nominati, il Vicepresidente o gli Amministratori Delegati, lo giudichino necessario o quando ne venga fatta domanda scritta di convocazione da un membro del Consiglio o dalla maggioranza dei membri effettivi del Collegio dei Sindaci o dal sindaco unico, qualora ne ricorrano le condizioni, e nella richiesta siano contenuti gli argomenti da trattare.

Art. 18. La convocazione viene fatta dal Presidente o, se nominati, dal Vicepresidente o dagli Amministratori Delegati, con avviso trasmesso a ciascun membro del consiglio e dell'organo di controllo con mezzi che garantiscano la prova dell'avvenuto ricevimento almeno 3 (tre) giorni prima di quello fissato per la riunione.

Nei casi di urgenza, la convocazione può essere effettuata almeno un giorno prima della convocazione, salvo che la riunione debba tenersi all'estero, nel qual caso la convocazione deve comunque essere inviata almeno 3 (tre) giorni prima.

Si riterranno comunque validamente costituite le riunioni del consiglio di amministrazione, anche in difetto di formale convocazione, quando siano presenti tutti gli amministratori e tutti i componenti dell'organo di controllo in carica.

Le riunioni del Consiglio di Amministrazione si potranno svolgere anche per video o tele-conferenza a condizione che ciascuno dei partecipanti possa essere identificato da tutti gli altri e che ciascuno sia in grado di intervenire in tempo reale durante la trattazione degli argomenti esaminati, nonchè di ricevere, trasmettere e visionare documenti. Sussistendo queste condizioni, la riunione si considera tenuta nel luogo in cui si trovano il Presidente ed il Segretario.

Art. 19. Per la validità delle deliberazioni del Consiglio è necessaria la presenza della maggioranza dei membri in carica. Le deliberazioni sono prese a maggioranza assoluta dei presenti. In caso di parità prevale, agli effetti dell'adozione delle deliberazioni, il voto del Presidente del Consiglio di Amministrazione.

A cura del Presidente del Consiglio di Amministrazione e del Segretario è tenuto il libro delle adunanze e delle deliberazioni del Consiglio stesso; essi ne sottoscriveranno i verbali.

Art. 20. L'Organo amministrativo è investito dei più ampi poteri per la gestione sociale e potrà compiere quindi tutti gli atti ed operazioni di ordinaria e straordinaria amministrazione che rientrano nell'oggetto sociale, fatta eccezione di quelli soltanto che per disposizione di legge o di questo Statuto sono riservati all'Assemblea.

All'Amministratore Unico ed al Consiglio di Amministrazione spettano, in via esclusiva o in via non esclusiva, le seguenti competenze:

- a) la delibera di fusione nei casi di cui agli articoli 2505, 2505-bis, 2506-ter ultimo comma C.C.;
- b) l'istituzione o la soppressione di sedi secondarie;
- c) la riduzione del capitale sociale in caso di recesso del socio;
- d) l'adeguamento dello statuto sociale a disposizioni normative.

Art. 21. All'Amministratore Unico od al Presidente del Consiglio di Amministrazione, ed in caso di sua assenza od impedimento, al Vicepresidente e agli Amministratori Delegati, in via tra loro disgiunta o congiunta secondo quanto stabilito dalla delibera di nomina, spettano la rappresentanza e la firma sociale.

Agli amministratori spetta il rimborso per le spese sostenute per ragioni del loro ufficio; l'assemblea può, inoltre, assegnare loro una indennità annuale o compensi di altra natura.

Organo di controllo e revisione legale dei conti

Art. 22. Il Collegio Sindacale viene nominato dall'Assemblea e si compone di tre membri effettivi e di due supplenti; fra i tre membri effettivi l'Assemblea sceglie il Presidente del Collegio Sindacale e determina l'emolumento che deve essere corrisposto durante il periodo della loro carica. I Sindaci effettivi e quelli supplenti restano in carica tre esercizi e sono rieleggibili.

Le riunioni del Collegio Sindacale potranno essere tenute a mezzo di teleconferenza o videoconferenza, a condizione che tutti i partecipanti possano essere identificati dai membri intervenuti, che sia loro consentito di seguire la discussione e di intervenire in tempo reale nella trattazione degli argomenti discussi, che sia loro consentito lo scambio di documenti relativi a tali argomenti e che di tutto quanto sopra venga dato atto nel relativo verbale. Verificandosi tali presupposti, la riunione del Collegio si considera tenuta nel luogo in cui si trova il Presidente del Collegio Sindacale, che curerà la stesura del relativo verbale.

Qualora ricorrano le condizioni per la redazione del bilancio in forma abbreviata, ai sensi dell'art.2435-bis del C.C., come richiamato dall'art.2397, terzo comma, del C.C., le funzioni del Collegio Sindacale possono essere esercitate da un sindaco unico, scelto tra i revisori legali iscritti nell'apposito registro.

Il sindaco resta in carica per tre esercizi e scade alla data della decisione dei soci di approvazione del bilancio relativo al terzo esercizio della carica. La cessazione per scadenza del termine del sindaco ha effetto nel momento in cui esso è sostituito. Il sindaco è in ogni caso rieleggibile.

I relativi poteri, doveri e competenze, le cause d'ineleggibilità e decadenza, le ipotesi di cessazione dall'ufficio ed i relativi effetti sono quelli stabiliti dalla legge.

Il compenso del sindaco è determinato dai soci all'atto della nomina, per l'intero periodo della durata del suo ufficio.

L'organo di controllo ha i doveri e i poteri di cui agli articoli 2403 e 2403-bis c.c.. Si applicano le disposizioni di cui agli artt. 2405, 2406, 2407 e 2408 c.c..

Art. 23. La revisione legale dei conti è esercitata da un revisore legale dei conti o da una società di revisione legale.

L'incarico di revisione legale dei conti è conferito dall'assemblea, su proposta motivata dell'organo di controllo; l'assemblea determina il corrispettivo spettante al revisore legale o alla società di revisione legale per l'intera durata dell'incarico e gli eventuali criteri per l'adeguamento di tale corrispettivo.

L'incarico ha durata di tre esercizi, con scadenza alla data dell'assemblea convocata per l'approvazione del bilancio relativo al terzo esercizio dell'incarico.

Il revisore legale o la società incaricati della revisione legale dei conti:

- a) esprime con apposita relazione un giudizio sul bilancio di esercizio e sul bilancio consolidato, ove redatto;
- b) verifica nel corso dell'esercizio la regolare tenuta della contabilità sociale e la corretta rilevazione dei fatti di gestione nelle scritture contabili;
- c) verifica se il bilancio di esercizio e, ove redatto, il bilancio consolidato corrispondono alle risultanze delle scritture contabili e degli accertamenti eseguiti e se sono conformi alle norme che li disciplinano.

Ricorrendo i presupposti di cui all'art.2409-bis del codice civile, l'assemblea potrà affidare la revisione legale dei conti al sindaco unico o al collegio sindacale.

Nel caso di società di revisione legale i requisiti di eleggibilità, compatibilità e qualificazione professionale previsti dal Decreto legislativo 27 gennaio 2010, n. 39 e dal presente articolo si applicano con riferimento ai soci della medesima società ed ai soggetti incaricati della revisione legale.

Bilancio e riparto utili

Art. 24. L'esercizio sociale chiude al 31 dicembre di ogni anno.

Alla fine di ciascun esercizio l'Organo amministrativo procede alla compilazione del Bilancio ed alle conseguenti formalità rispettando le vigenti norme di legge.

L'utile netto risultante alla fine di ciascun esercizio sociale sarà ripartito, dedotto il 5% (cinque per cento) da accantonare alla riserva legale sino all'ammontare del quinto del capitale sociale, dall'assemblea generale ordinaria dei soci che delibererà sentito il parere dell'Organo Amministrativo.

Art. 25. Il diritto ai dividendi non riscossi entro i cinque anni si ritiene prescritto.

Scioglimento e liquidazione

Art. 26. Addivenendosi in qualsiasi tempo e per qualsiasi causa allo scioglimento della società, l'Assemblea Generale degli Azionisti nomina uno o più liquidatori determinandone i poteri ed il modo con cui il liquidatore o i liquidatori dovranno condurre le operazioni della liquidazione, fatte salve le disposizioni di legge al riguardo.

Clausola compromissoria

Art. 27. Le eventuali controversie che sorgessero fra i soci o fra i soci e la società, anche se promosse dagli organi amministrativo e/o di controllo ovvero nei loro confronti e che abbiano per oggetto diritti disponibili relativi al rapporto sociale, saranno decise da un Collegio Arbitrale, composto di tre membri tutti nominati, entro trenta giorni dalla richiesta fatta dalla parte più diligente, dal Presidente del Tribunale di Milano.

Al Collegio arbitrale sono altresì devolute le controversie attinenti la validità delle delibere assembleari; in tal caso il Collegio giudicherà secondo diritto e potrà disporre, anche con ordinanza non reclamabile, la sospensione dell'efficacia della delibera stessa.

Il Collegio arbitrale deciderà a maggioranza dei membri entro novanta giorni dalla costituzione, in modo irrevocabilmente vincolativo per le parti, come arbitro irrituale, con dispensa da ogni formalità di procedura ed anche dall'obbligo del deposito del lodo.

Si applicano comunque le disposizioni di cui agli artt. 35 e 36 decreto legislativo 17 gennaio 2003 n.5.

Il Collegio Arbitrale stabilirà a chi farà carico o le eventuali modalità di ripartizione del costo dell'arbitrato.

Non possono essere oggetto di compromesso o di clausola compromissoria le controversie nelle quali la legge preveda l'intervento obbligatorio del Pubblico Ministero.

Le modifiche alla presente clausola compromissoria devono essere approvate con delibera dell'assemblea straordinaria dei soci con la maggioranza di almeno i due terzi del capitale sociale. I soci assenti o dissenzienti possono, entro i successivi novanta giorni, esercitare il diritto di recesso a sensi del precedente art.14.

Unico socio

Art. 28. Quando le azioni risultano appartenere ad una sola persona o muta la persona dell'unico socio, gli amministratori, ai sensi dell'articolo 2362 C.C., devono depositare per l'iscrizione nel Registro delle Imprese una dichiarazione contenente l'indicazione del cognome e nome o della denominazione, della data e luogo di nascita o di costituzione, del domicilio o della sede e cittadinanza dell'unico socio.

Quando si costituisce o ricostituisce la pluralità dei soci, gli amministratori ne devono depositare la dichiarazione per l'iscrizione nel Registro delle Imprese.

L'unico socio o colui che cessa di essere tale può provvedere alla pubblicità prevista nei commi precedenti.

Le dichiarazioni degli amministratori devono essere riportate entro trenta giorni dall'iscrizione nel libro dei soci e devono indicare la data di tale iscrizione.

Soggezione ad attività' di direzione e controllo

Art. 29. La società deve indicare l'eventuale propria soggezione all'altrui attività di direzione e coordinamento negli atti e nella corrispondenza, nonché mediante iscrizione a cura degli amministratori, presso la sezione del Registro delle Imprese di cui all'articolo 2497-bis comma secondo C.C.

Disposizioni generali

Art. 30. Il domicilio dei soci, nei rapporti con la società o tra di loro, è quello che risulta dal libro dei soci.

I soci hanno diritto di esaminare i libri sociali obbligatori ai sensi delle vigenti disposizioni di legge e di ottenerne estratti a proprie spese.

Riferendosi il presente statuto a società non rientrante tra quelle di cui all'art. 2325-bis C.C., non trovano applicazione le disposizioni di legge e del codice civile dettate specificatamente per le società che fanno ricorso al mercato del capitale di rischio; nel caso in cui la società intendesse fare ricorso al mercato del capitale di rischio, dovranno essere apportate al presente Statuto, con apposita deliberazione di assemblea straordinaria, le relative modifiche.

Art. 31. Per quanto non previsto nel presente statuto valgono le norme di legge in materia di società per azioni.

Huitième résolution

L'assemblée décide de soumettre les résolutions prises ci-avant à la condition résolutoire du refus du transfert du siège social de la société par le Ministère des Finances italien ou toute autre instance qu'il appartiendra.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille huit cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sopie ERK, Régis DONATI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 03 novembre 2015. Relation GAC/2015/9284. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015181727/379.

(150201593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2015.

Rue de la Paix 15 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.400,00.

Siège social: L-2242 Luxembourg, 1, rue Isaac Newton.

R.C.S. Luxembourg B 200.742.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-seventh day of the month of October, before the undersigned Maître Marc LOESCH, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, there appeared:

HANSAINVEST Hanseatische Investment-Gesellschaft mit beschränkter Haftung, a company incorporated under the laws of Germany, having its registered office at Kapstadtring 8, D-22297 Hamburg, Germany, registered with the Commercial Register B of the District Court of Hamburg (Handelregister B des Amtsgerichts Hamburg) under number HRB 12891, acting for the account of Best Value Europe I, a German Open Ended Real Estate Spezial-AIF incorporated under the law of Germany (the "Sole Member"),

here duly represented by Mr Frank Stolz-Page, private employee, residing professionally at 13, avenue François Clement, L-5612 Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given, on October 23, 2015.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party representing the whole corporate capital requests the notary to act that:

I. The appearing party is the Sole Member of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name Rue de la Paix 15 S.à r.l., with registered office at 1, rue Isaac Newton, L-2242 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 200742, established pursuant to a deed of the undersigned notary dated 12 October 2015, which deed is under process of publication in the Official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) (the “Company”).

II. The Company's corporate capital is set at thirteen thousand four hundred Euros (EUR 13,400), represented by:

- One thousand two hundred fifty (1,250) class A corporate units;
- Ten (10) class B corporate units;
- Ten (10) class C corporate units;
- Ten (10) class D corporate units;
- Ten (10) class E corporate units;
- Ten (10) class F corporate units;
- Ten (10) class G corporate units;
- Ten (10) class H corporate units;
- Ten (10) class I corporate units;
- Ten (10) class J corporate units;

all having a par value of ten Euros (EUR 10) each.

III. The Sole Member currently holds all the corporate units in the Company.

Therefore, the appearing party, acting through its legal representative, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Member resolves to increase the Company's corporate capital to the extent of one thousand Euros (EUR 1,000) to raise it from its current amount of thirteen thousand four hundred Euros (EUR 13,400) to fourteen thousand four hundred Euros (EUR 14,400), by the issuance of:

- ten (10) class A corporate units;
- ten (10) class B corporate units;
- ten (10) class C corporate units;
- ten (10) class D corporate units;
- ten (10) class E corporate units;
- ten (10) class F corporate units;
- ten (10) class G corporate units;
- ten (10) class H corporate units;
- ten (10) class I corporate units;
- ten (10) class J corporate units;

with a nominal value of ten Euros (EUR 10) each (together referred to as the “New Units”), issued with an aggregate share premium of sixteen million nine hundred eighty-nine thousand four hundred seventy-four Euros (EUR 16,989,474).

Subscription - Payment

The Sole Member, represented as stated above, declares to subscribe for all New Units, for a total subscription price of sixteen million nine hundred ninety thousand four hundred seventy-four Euros (EUR 16,990,474)- including a share premium of sixteen million nine hundred eighty-nine thousand four hundred seventy-four Euros (EUR 16,989,474)- and to fully pay the subscription price by a contribution in cash of an amount of sixteen million nine hundred ninety thousand four hundred seventy-four Euros (EUR 16,990,474).

The total amount of sixteen million nine hundred ninety thousand four hundred seventy-four Euros (EUR 16,990,474) is now at the free disposal of the Company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Member resolves to amend clause 5.1. of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follow:

- “ 5.1. The Company’s corporate capital is set at fourteen thousand four hundred Euros (EUR 14,400), represented by:
- one thousand two hundred sixty (1,260) class A corporate units (the “Class A Units”);
 - twenty (20) class B corporate units (the “Class B Units”);
 - twenty (20) class C corporate units (the “Class C Units”);

- twenty (20) class D corporate units (the “Class D Units”);
 - twenty (20) class E corporate units (the “Class E Units”);
 - twenty (20) class F corporate units (the “Class F Units”);
 - twenty (20) class G corporate units (the “Class G Units”);
 - twenty (20) class H corporate units (the “Class H Units”);
 - twenty (20) class I corporate units (the “Class I Units”);
 - twenty (20) class J corporate units (the “Class J Units”);
- having a par value of ten Euros (EUR 10) each, all subscribed and fully paid-up.”

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present members' meeting are estimated at approximately five thousand five hundred Euros (EUR 5,500).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, the present deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, on the day stated above.

The document having been read to the appearing party, known to the notary by his surname, name, registered office and registration number, the party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-sept octobre.

Par-devant Nous, Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

HANSAINVEST Hanseatische Investment-Gesellschaft mit beschränkter Haftung, une société constituée sous les lois allemandes, ayant son siège social à Kapstadttring 8, D-22297 Hambourg, Allemagne, enregistrée au Registre de Commerce B de la Cour de Hambourg (Handelregister B des Amtsgerichts Hamburg) sous le numéro HRB 12891, agissant pour le compte de Best Value Europe I, un fond d'investissement de type "Open Ended Real Estate Spezial-AIF" constitué sous les lois allemandes (l'«Associé Unique»),

ici représentée par M. Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant professionnellement au 13, avenue François Clément, L-5612 Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 23 octobre 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La partie comparante est l'Associé Unique de la société à responsabilité limitée établie et existant au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination Rue de la Paix 15 S.à r.l., ayant son siège social au 1, rue Isaac Newton, L-2242 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 200742, constituée suivant un acte du notaire instrumentaire, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, reçu en date du 12 octobre 2015, lequel acte est en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

II. Le capital social de la Société est fixé à treize mille quatre cents euros (EUR 13.400), représenté par:

- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie A;
- dix (10) parts sociales de catégorie B;
- dix (10) parts sociales de catégorie C;
- dix (10) parts sociales de catégorie D;
- dix (10) parts sociales de catégorie E;
- dix (10) parts sociales de catégorie F;
- dix (10) parts sociales de catégorie G;
- dix (10) parts sociales de catégorie H;
- dix (10) parts sociales de catégorie I;
- dix (10) parts sociales de catégorie J;

toutes ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune.

III. L'Associé Unique détient actuellement toutes les parts sociales de la Société.

La partie comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de mille Euros (EUR 1.000) pour le porter de son montant actuel de treize mille quatre cents Euros (EUR 13.400) à quatorze mille quatre cents Euros (EUR 14.400), par l'émission de:

- dix (10) parts sociales de catégorie A;
- dix (10) parts sociales de catégorie B;
- dix (10) parts sociales de catégorie C;
- dix (10) parts sociales de catégorie D;
- dix (10) parts sociales de catégorie E;
- dix (10) parts sociales de catégorie F;
- dix (10) parts sociales de catégorie G;
- dix (10) parts sociales de catégorie H;
- dix (10) parts sociales de catégorie I;
- dix (10) parts sociales de catégorie J;

d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10) chacune (ensemble dénommées les «Nouvelles Parts Sociales»), émises avec une prime d'émission de seize millions neuf cent quatre-vingt-neuf mille quatre cent soixante-quatorze Euros (16.989.474 EUR).

Souscription - Libération

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à toutes les Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10) chacune, pour un prix de souscription de seize millions neuf cent quatre-vingt-dix mille quatre cent soixante-quatorze Euros (EUR 16.990.474)-incluant une prime d'émission de seize millions neuf cent quatre-vingt-neuf mille quatre cent soixante-quatorze Euros (EUR 16.989.474) - et libérer entièrement le prix de souscription par un apport en numéraire d'un montant de seize millions neuf cent quatre-vingt-dix mille quatre cent soixante-quatorze Euros (EUR 16.990.474).

Le montant total de seize millions neuf cent quatre-vingt-dix mille quatre cent soixante-quatorze Euros (EUR 16.990.474) est désormais à la libre disposition de la Société, ce dont la preuve a été apportée au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier la clause 5.1 des Statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante:

- « **5.1.** Le capital social est fixé à quatorze mille quatre cents Euros (EUR 14.400), représenté par:
- mille deux cent soixante (1.260) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»);
 - vingt (20) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»);
 - vingt (20) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»);
 - vingt (20) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»);
 - vingt (20) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»);
 - vingt (20) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»);
 - vingt (20) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»);
 - vingt (20) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»);
 - vingt (20) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I»);
 - vingt (20) parts sociales de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J»);
- ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de cinq mille cinq cents Euros (EUR 5.500).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, connue du notaire par sa dénomination, siège social et numéro d'enregistrement, ledit mandataire de la partie comparante signe ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 30 octobre 2015. GAC/2015/9262. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 9 novembre 2015.

Référence de publication: 2015181664/185.

(150202094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2015.

RD Lux Hold Co 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 230.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 126.209.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of October,
before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Hg Renewable Power Partners LP, a limited partnership governed by the laws of United Kingdom, with registered office at 13-15, Alexander House, Victoria Road, BGU GY 1AB St Peter Port, Guernsey, and registered with the Companies House under number LP10721 (the "Shareholder"),

hereby represented by Me Matthieu De Donder, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on 16th October 2015,

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of RD Lux Hold Co 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of two hundred thirty thousand pounds sterling (GBP 230,000.-) with registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of 16 March 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1108 of 8 June 2007 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 126209 (the "Company").

The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of Maître Henri Beck of 8 May 2009, notary residing in Echternach, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1085 of 29 May 2009.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

- 1 To dissolve the Company and to put the Company into liquidation.
- 2 To appoint the liquidator.
- 3 To determine the powers to be given to the liquidator and the remuneration of the liquidator.
- 4 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to dissolve the Company and to put the Company into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The Shareholder resolved to appoint HgCapital (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 135.907, as liquidator.

Third resolution

The Shareholder resolved that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company.

The liquidator may under his own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the shareholders.

The liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The Shareholder resolved to approve the remuneration of the liquidator as agreed among the parties concerned.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand five hundred euro (EUR 2,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-deuxième jour du mois d'octobre,

Par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorfles-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Hg Renewable Power Partners LP, un limited partnership régie par les lois de la Royaume-Uni, ayant son siège social au 13-15, Alexander House, Victoria Road, BGU GY 1AB St Peter Port, Guernesey et immatriculée dans le Companies House sous le numéro LP10721 (l'«Associé»),

représenté aux fins des présentes par Maître Matthieu De Donder, demeurant professionnellement à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée sous seing privée le 16 octobre 2015.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de RD Lux Hold Co 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de deux cent trente mille livres sterling (GBP 230.000,-), dont le siège social est au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 16 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1108 du 8 juin 2007 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 126.209 (la «Société»).

Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte de Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, en date du 8 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1085, en date du 29 mai 2009.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société.

2 Nomination d'un liquidateur.

3 Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur.

4 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Associé a décidé de nommer HgCapital (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-), dont le siège social est au 7A, rue

Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 135.907, comme liquidateur.

Troisième résolution

L'Associé a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des parts sociales émises par la Société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux associés des avances sur le boni de liquidation.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'Associé a décidé d'approuver la rémunération du liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. De Donder, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 4 novembre 2015. GAC/2015/9386. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 6 novembre 2015.

Référence de publication: 2015181669/129.

(150201894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2015.

Luna S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 182.308.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015187909/9.

(150210086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

Licorne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8049 Strassen, 2, rue Marie Curie.

R.C.S. Luxembourg B 106.655.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015187896/9.

(150209786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

Quattro Creative, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8373 Hobscheid, 24, rue de Neuort.

R.C.S. Luxembourg B 201.267.

STATUTS

L'an deux mil quinze, le six octobre.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1.- Madame Nathalie MATIZ, Web Designer & Graphiste, née à Luxembourg, le 5 août 1978, demeurant à L-8373 Hobscheid, 24, rue du Neuort,

2.- Monsieur Renaud LOEUILLET, Web Designer & Graphiste, né à Saint-Rémy (France), le 18 mai 1978, demeurant à F-57640 Vrémey (France), 7, Place de l'Abreuvoir,

3.- Monsieur Nicholas BERAGHI, Web Designer & Graphiste, né à Tortona (Italie), le 20 novembre 1982, demeurant à L-2317 Howald, 25, rue Général Patton,

4.- Monsieur Eduardo FUENTE, Web Designer & Graphiste, né à Oviedo (Espagne), le 12 mai 1979, demeurant à L-2317 Howald, 21A, rue Général Patton.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «QUATTRO CREATIVE».

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Hobscheid.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg, par décision des associés prise aux conditions requises pour la modification des statuts.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet le conseil en design, la création, la réalisation et la commercialisation de tous travaux de design ainsi que l'exploitation d'une agence de publicité et d'un atelier graphique, d'édition, la conception, la réalisation, l'exploitation et la commercialisation de sites internet et de projets multimédia ainsi que l'organisation le consulting et marketing, la vente, conception et créations de tous objets et supports publicitaires, l'exploitation et la réalisation de toutes opérations et services se rattachant directement ou indirectement à son objet, ou qui le favorisent, en ce compris la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ayant un objet similaire, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques et autres droits se rattachant à ces brevets ou marques ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations de toute nature.

En général, elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, liées directement ou indirectement à son objet, susceptibles de permettre son extension ou son développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à vingt-trois mille six cents euros (23.600,- EUR), divisé en cent (100) parts sociales de deux cent trente-six euros (236,- EUR) chacune.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il n'y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 6. Entre associés les parts sont librement cessibles.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non-associé qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de refus de cession le ou les associés non cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 7. Le décès, l'incapacité, la déconfiture ou la faillite, de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - Assemblée générale

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables par l'assemblée générale qui fixe la durée de leur mandat et leurs pouvoirs.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Année sociale - Bilan

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 15. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 16. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Déclaration du notaire

Le notaire instrumentant déclare que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2016.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé à EUR 1.250,-.EUR.

Souscription - Libération

Les cent (100) parts sociales de deux cent trente-six euros (236,-EUR) chacune ont toutes été souscrites comme suit:

1.- Madame Nathalie MATIZ, préqualifiée, vingt-cinq parts sociales	25
2.- Monsieur Renaud LOEUILLET, préqualifié, vingt-cinq parts sociales	25
3.- Monsieur Nicholas BERAGHI, préqualifié, vingt-cinq parts sociales	25
4- Monsieur Eduardo FUENTE, préqualifié, vingt-cinq parts sociales	<u>25</u>
TOTAL: cent parts sociales	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de vingt-trois mille six cents euros (23.600,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale, et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1.- L'adresse du siège social est fixée à L-8373 Hobscheid, 24, rue du Neuort.

2.- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- a) Madame Nathalie MATIZ, préqualifiée,
- b) Monsieur Renaud LOEUILLET, préqualifié,
- c) Monsieur Nicholas BERAGHI, préqualifié,
- d) Monsieur Eduardo FUENTE, préqualifié.

3.- La société est valablement engagée par la signature isolée d'un des gérants pour toute opération ne dépassant pas la contre-valeur de sept mille cinq cents euros (7.500,-€). Au-delà de cette somme la co-signature de deux gérants est requise.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: MATIZ, LOEUILLET, BERAGHI, FUENTE, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 09 octobre 2015. Relation: 1LAC/2015/32310. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 6 novembre 2015.

Référence de publication: 2015181658/124.

(150202028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2015.

Industrial Packaging Group, Société Anonyme,

(anc. Société à Portefeuille de Luxembourg S.A.).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 176.109.

L'an deux mille quinze, le vingt-six octobre,

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, 66, Grand-Rue,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois "SOCIETE A PORTEFEUILLE DE LUXEMBOURG S.A.", avec siège social à L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 mars 2013, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1198 du 22 mai 2013, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 176.109 (la «Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mme Anaïs DEYGLUN, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Redange/Attert, qui se désigne également comme secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert.

Le bureau ainsi constitué, la présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination sociale de la Société laquelle sera désormais «Industrial Packaging Group» et modification subséquente de l'article 1.2 des statuts de la Société.

2. Suppression de la valeur nominale des trois cent douze (312) actions existantes représentatives du capital social de la Société.

3. Réduction du capital social d'un montant de trente-et-un mille deux cents euros (EUR 31.200,-) pour le porter de son montant actuel de trente-et-un mille deux cents euros (31.200,- EUR) représenté par trois cent douze (312) actions sans désignation de valeur nominale, à zéro euro (0,- EUR) par annulation des trois cent douze (312) actions existantes représentatives du capital social sans désignation de valeur nominale;

4. Augmentation du capital social d'un montant de quatre cent mille euros (EUR 400.000,-) pour le porter de son montant actuel de zéro euro (0,- EUR) à quatre cent mille euros (EUR 400.000,-) par la création et l'émission de vingt mille (20.000) actions sans désignation de valeur nominale (les «Nouvelles Actions»); Souscription et libération des Nouvelles Actions.

5. Restructuration du capital social.

6. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter les précédentes résolutions, comme suit:

« **5.1.** Le capital social souscrit est fixé à quatre cent mille euros (EUR 400.000,-), représenté par vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de vingt euros (EUR 20,-) chacune.»

7. Modification de l'objet social et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **4.1.** La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.2. En outre, la Société pourra procéder au dépôt, à l'enregistrement, à l'acquisition et au développement et donner des licences de toutes et tous (i) les droits d'auteur et autres droits associés à des oeuvres d'auteur à travers le monde, y compris les droits voisins, les droits moraux, (ii) les secrets industriels et autres informations confidentielles, (iii) les brevets, les divulgations de brevets et tous les droits sur les inventions (brevetables ou non), (iv) les marques de commerce, les noms commerciaux, les noms de domaine de l'Internet, et les enregistrements et les demandes d'enregistrement de ceux-ci, (v) les autres droits de propriété intellectuelle et industrielle de toute nature à travers le monde et quel que soit leur désignation tant par effet de la loi, de contrats, de licences, ou autrement, et (vi) tous les enregistrements, applications, renouvellements, extensions, continuations, divisions ou rééditions de ceux-ci avec effet immédiat ou différé (les «droits de propriété intellectuelle»).

4.3. La Société peut exploiter, donner licence ou sous-licence, transférer, céder tous les droits, titres et intérêts, y compris tous les droits de propriété intellectuelle qui y sont attachés.

4.4. Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

4.5. La Société pourra en outre accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions concernant la propriété immobilière ou mobilière.

4.6. La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

4.7. La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

4.8. Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.»

8. Divers.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale actuelle de la Société laquelle sera désormais «Industrial Packaging Group» et de modifier l'article 1.2 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **1.2.** La Société existe sous la dénomination de 'INDUSTRIAL PACKAGING GROUP'.».

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des trois cent douze (312) actions existantes représentatives du capital social de la Société.

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide de réduire le capital social d'un montant de trente-et-un mille deux cents euros (EUR 31.200,-) pour le porter de son montant actuel de trente-et-un mille deux cents euros (31.200,- EUR) représenté par trois cent douze (312) actions sans désignation de valeur nominale, à zéro euro (0,- EUR).

Cette réduction de capital est réalisée par apurement de pertes pour un montant total de trente-et-un mille deux cents euros (EUR 31.200,-) et par annulation de trois cent douze (312) actions sans désignation de valeur nominale.

La réalité de ces pertes a été prouvée au notaire instrumentaire par les états financiers intérimaires au 12 octobre 2015, copie desdits états financiers, signés "ne varietur" par les comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être enregistrés en même temps.

Délai de remboursement:

Le notaire instrumentant a attiré l'attention de l'assemblée sur les dispositions de l'article 69 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales instaurant une protection en faveur des créanciers éventuels de la Société, le remboursement effectif aux actionnaires ne pouvant avoir lieu librement et sans recours de leur part que trente (30) jours après la publication du présent acte au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social d'un montant de quatre cent mille euros (EUR 400.000,-) pour le porter de son montant actuel de zéro euro (0,- EUR) à quatre cent mille euros (EUR 400.000,-) par la création et l'émission de vingt mille (20.000) actions sans désignation de valeur nominale (les «Nouvelles Actions»).

Souscription et libération des Nouvelles

Actions L'assemblée générale accepte d'admettre à la souscription de l'augmentation de capital décidée ci-avant, l'actionnaire unique de la Société, représenté par Mme Virginie PIERRU, prénommée, en vertu d'une procuration susmentionnée.

L'actionnaire unique, représenté comme ci-avant, a déclaré souscrire les Nouvelles Actions et de les libérer moyennant apport en numéraire, de sorte que le montant de quatre cent mille euros (EUR 400.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate.

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide de restructurer le capital social de sorte que les vingt mille (20.000) actions sans valeur nominale seront remplacées par vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de vingt euros (20,- EUR) chacune.

Cinquième résolution:

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration de la Société de procéder aux écritures comptables qui s'imposent dans le cadre de la prédite réduction de capital social et aux différentes écritures dans le registre des actionnaires suite à la prédite restructuration du capital social.

Sixième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social souscrit est fixé à quatre cent mille euros (EUR 400.000,-), représenté par vingt mille (20.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de vingt euros (EUR 20,-) chacune.»

Septième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la Société et, par conséquent, de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts de la Société, comme suit:

« **4.1.** La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.2. En outre, la Société pourra procéder au dépôt, à l'enregistrement, à l'acquisition et au développement et donner des licences de toutes et tous (i) les droits d'auteur et autres droits associés à des oeuvres d'auteur à travers le monde, y compris les droits voisins, les droits moraux, (ii) les secrets industriels et autres informations confidentielles, (iii) les brevets, les divulgations de brevets et tous les droits sur les inventions (brevetables ou non), (iv) les marques de commerce, les noms commerciaux, les noms de domaine de l'Internet, et les enregistrements et les demandes d'enregistrement de ceux-ci, (v)

les autres droits de propriété intellectuelle et industrielle de toute nature à travers le monde et quel que soit leur désignation tant par effet de la loi, de contrats, de licences, ou autrement, et (vi) tous les enregistrements, applications, renouvellements, extensions, continuations, divisions ou rééditions de ceux-ci avec effet immédiat ou différé (les «droits de propriété intellectuelle»).

4.3. La Société peut exploiter, donner licence ou sous-licence, transférer, céder tous les droits, titres et intérêts, y compris tous les droits de propriété intellectuelle qui y sont attachés.

4.4. Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

4.5. La Société pourra en outre accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions concernant la propriété immobilière ou mobilière.

4.6. La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

4.7. La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

4.8. Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes, connues du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont toutes signées avec le notaire la présente minute.

Signé: A. DEYGLUN, V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 29 octobre 2015. Relation: DAC/2015/18264. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 06 novembre 2015.

Référence de publication: 2015181744/171.

(150201557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2015.

Thai Union EU Seafood 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.657.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty sixth of October,

Before Maître Danielle KOLBACH, Notary residing in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of Thai Union EU Seafood 1 S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under section B number 154657, incorporated pursuant to a notarial deed enacted by Maître Joseph ELVINGER, Notary, residing in Luxembourg on 23 July 2010, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the Mémorial C) number 1920 on 16 September 2010; and the Articles of Association of which have been amended for the last time pursuant to a notarial deed enacted by Maître Joseph ELVINGER, prenamed, on 18 December 2012, published in the Mémorial C number 401 on 12 February 2013.

The meeting is chaired by Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Redange-sur-Attert.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Barbara Schmitt, private employee, professionally residing in Redange-sur-Attert.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- The attendance list let appear that the twenty one million twenty five thousand and sixty nine (21,025,069) A shares, twenty one million twenty five thousand and sixty nine (21,025,069) B shares, twenty one million twenty five thousand and sixty nine (21,025,069) C shares, twenty one million twenty five thousand and sixty nine (21,025,069) D shares, twenty one million twenty five thousand and sixty nine (21,025,069) E shares, twenty one million twenty five thousand and sixty nine (21,025,069) F shares, twenty one million twenty five thousand and sixty nine (21,025,069) G shares, twenty one million twenty five thousand and sixty nine (21,025,069) H shares, twenty one million twenty five thousand and sixty nine (21,025,069) I shares and twenty one million twenty five thousand and sixty nine (21,025,069) J shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each representing the entirety of the two hundred ten million two hundred fifty thousand six hundred ninety euro (EUR 210,250,690.-) of the share capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Increase of the share capital by an amount of two million euros (EUR 2,000,000.-) so as to raise it from its current amount of two hundred ten million two hundred fifty thousand six hundred and ninety euros (EUR 210,250,690.-) up to two hundred twelve million two hundred fifty thousand six hundred and ninety euros (EUR 212,250,690.-) by the issue of two hundred thousand (200,000) new A shares, two hundred thousand (200,000) new B shares, two hundred thousand (200,000) new C shares, two hundred thousand (200,000) new D shares, two hundred thousand (200,000) new E shares, two hundred thousand (200,000) new F shares, two hundred thousand (200,000) new G shares, two hundred thousand (200,000) new H shares, two hundred thousand (200,000) new I shares and two hundred thousand (200,000) new J shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, by a contribution in cash.

Intervention - Subscription - Payment

2.- Subsequent amendment of Article 5.1. of the articles of Incorporation in order to reflect such action.

IV.- The entirety of the share capital being represented at the present Meeting, the Shareholders waive the convening notices.

The shareholders agree, to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The Shareholders further confirm that all the documentation produced to the meeting has been put at their disposal within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution

The meeting decides to increase the share capital of the Company by an amount of two million euros (EUR 2,000,000.-) so as to raise it from its current amount of two hundred ten million two hundred fifty thousand six hundred and ninety euros (EUR 210,250,690.-) up to two hundred twelve million two hundred fifty thousand six hundred and ninety euros (EUR 212,250,690.-) by the issue of two hundred thousand (200,000) new A shares, two hundred thousand (200,000) new B shares, two hundred thousand (200,000) new C shares, two hundred thousand (200,000) new D shares, two hundred thousand (200,000) new E shares, two hundred thousand (200,000) new F shares, two hundred thousand (200,000) new G shares, two hundred thousand (200,000) new H shares, two hundred thousand (200,000) new I shares and two hundred thousand (200,000) new J shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (together New Shares)

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, Thai Union Investment Holding, a company duly incorporated and existing under the laws of Mauritius, having its registered office at Appleby Management (Mauritius) Ltd, 8th Floor Medine Mews. La Chaussee Street, Port Louis, Mauritius,

duly represented by Sara Lecomte, prenamed, by virtue of a proxy given privately to her, declared to subscribe to the New Shares, and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of two million euros (EUR 2,000,000.-).

Evidence of such contribution has been provided to the undersigned notary through a bank certificate.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend the first paragraph of Article 5.1 of the Articles of Incorporation so that it will therefore read as follows:

“ 5. Capital.

5.1 The issued share capital of the Company is two hundred twelve million two hundred fifty thousand six hundred ninety euro (EUR 212,250,690.-), divided into:

5.1.1 Twenty-one million two hundred twenty-five thousand and sixty-nine (21,225,069) A shares (the "A Shares");

5.1.2 Twenty-one million two hundred twenty-five thousand and sixty-nine (21,225,069) B shares (the "B Shares");
5.1.3 Twenty-one million two hundred twenty-five thousand and sixty-nine (21,225,069) C shares (the "C Shares");
5.1.4 Twenty-one million two hundred twenty-five thousand and sixty-nine (21,225,069) D shares (the "D Shares");
5.1.5 Twenty-one million two hundred twenty-five thousand and sixty-nine (21,225,069) E shares (the "E Shares");
5.1.6 Twenty-one million two hundred twenty-five thousand and sixty-nine (21,225,069) F shares (the "F Shares");
5.1.7 Twenty-one million two hundred twenty-five thousand and sixty-nine (21,225,069) G shares (the "G Shares");
5.1.8 Twenty-one million two hundred twenty-five thousand and sixty-nine (21,225,069) H shares (the "H Shares");
5.1.9 Twenty-one million two hundred twenty-five thousand and sixty-nine (21,225,069) I shares (the "I Shares"); and
5.1.10 Twenty-one million two hundred twenty-five thousand and sixty-nine (21,225,069) J shares (the "J Shares");
each having a par value of one euro (EUR 1.-), and having the rights and obligations set out in these Articles.”

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately two thousand seven hundred euros (EUR 2,700.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Redange-sur-Attert, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-six octobre,

Par devant Maître Danielle KOLBACH, Notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

Se réunit

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Thai Union EU Seafood 1 S.A. ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 154657, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, Notaire de résidence à Luxembourg en date du 23 juillet 2010 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le Mémorial C) numéro 1920 du 16 septembre 2010; dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, prénommé, en date du 18 décembre 2012, publié au Mémorial C numéro 401 du 12 février 2013.

L'assemblée est présidée par Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Barbara Schmitt, employée privée, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les vingt et un millions vingt-cinq mille soixante-neuf (21.025.069) actions de Catégorie A, vingt et un millions vingt-cinq mille soixante-neuf (21.025.069) actions de Catégorie B, vingt et un millions vingt-cinq mille soixante-neuf (21.025.069) actions de Catégorie C, vingt et un millions vingt-cinq mille soixante-neuf (21.025.069) actions de Catégorie D, vingt et un millions vingt-cinq mille soixante-neuf (21.025.069) actions de Catégorie E, vingt et un millions vingt-cinq mille soixante-neuf (21.025.069) actions de Catégorie F, vingt et un millions vingt-cinq mille soixante-neuf (21.025.069) actions de Catégorie G, vingt et un millions vingt-cinq mille soixante-neuf (21.025.069) actions de Catégorie H, vingt et un millions vingt-cinq mille soixante-neuf (21.025.069) actions de Catégorie I et vingt et un millions vingt-cinq mille soixante-neuf (21.025.069) actions de Catégorie J actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-), représentant l'intégralité des deux cent dix millions deux cent cinquante mille six cent quatre-vingt-dix euros (EUR 210.250.690,-) du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de deux cent-dix millions deux cent cinquante mille six cent quatre-vingt-dix euros (EUR

210.250.690,-) à deux cent douze millions deux cent cinquante mille six cent quatre-vingt-dix euros (EUR 212.250.690,-) par l'émission de deux cent mille (200.000) nouvelles actions de Catégorie A, deux cent mille (200.000) nouvelles actions de Catégorie B, deux cent mille (200.000) nouvelles actions de Catégorie C, deux cent mille (200.000) nouvelles actions de Catégorie D, deux cent mille (200.000) nouvelles actions de Catégorie E, deux cent mille (200.000) nouvelles actions de Catégorie F, deux cent mille (200.000) nouvelles actions de Catégorie G, deux cent mille (200.000) nouvelles actions de Catégorie H, deux cent mille (200.000) nouvelles actions de Catégorie I, et deux cent mille (200.000) nouvelles actions de Catégorie J d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune par un apport en numéraire.

Intervention - Souscription - Libération

2.- Modification afférente de l'article 5.1 des statuts.

IV.- L'intégralité du capital social étant représentée à la présente l'Assemblée, les Actionnaires décident de renoncer aux formalités de convocation.

Les actionnaires acceptent dès lors de délibérer et de voter les points portés à l'ordre du jour. Ils confirment que toute la documentation présentée lors de l'assemblée a été mise à leur disposition endéans une période suffisante pour leur permettre d'examiner attentivement chaque document.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de deux cent-dix millions deux cent cinquante mille six cent quatre-vingt-dix euros (EUR 210.250.690,-) à deux cent douze millions deux cent cinquante mille six cent quatre-vingt-dix euros (EUR 212.250.690,-) par l'émission de deux cent mille (200.000) nouvelles actions de Catégorie A, deux cent mille (200.000) nouvelles actions de Catégorie B, deux cent mille (200.000) nouvelles actions de Catégorie C, deux cent mille (200.000) nouvelles actions de Catégorie D, deux cent mille (200.000) nouvelles actions de Catégorie E, deux cent mille (200.000) nouvelles actions de Catégorie F, deux cent mille (200.000) nouvelles actions de Catégorie G, deux cent mille (200.000) nouvelles actions de Catégorie H, deux cent mille (200.000) nouvelles actions de Catégorie I, et deux cent mille (200.000) nouvelles actions de Catégorie J d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (ensemble les Nouvelles Actions).

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite l'actionnaire unique, Thai Union Investment Holding, une société dûment constituée et existantes selon les lois de l'Ile Maurice, ayant son siège social à Appleby Management (Mauritius) Ltd, 8th Floor Medine Mews. La Chaussee Street, Port Louis, Ile Maurice,

représentée par ... prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui-délivrée à Luxembourg a déclaré souscrire aux Nouvelles Actions, et les libérer intégralement par un apport en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-).

Preuve de l'existence de cet apport a été justifiée au notaire instrumentant par la production d'un certificat bancaire.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5.1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« 5. Capital social.

5.1. Le capital social émis de la Société est de deux cent douze millions deux cent cinquante mille six cent quatre-vingt-dix EUR (EUR 212.250.690,-) divisé en:

5.1.1. Vingt et un millions deux cent vingt-cinq mille soixante-neuf (21.225.069) actions de catégorie A (les "Actions de Catégorie A")

5.1.2 Vingt et un millions deux cent vingt-cinq mille soixante-neuf (21.225.069) actions de catégorie B (les "Actions de Catégorie B")

5.1.3. Vingt et un millions deux cent vingt-cinq mille soixante-neuf (21.225.069) actions de catégorie C (les "Actions de Catégorie C")

5.1.4. Vingt et un millions deux cent vingt-cinq mille soixante-neuf (21.225.069) actions de catégorie D (les "Actions de Catégorie D")

5.1.5. Vingt et un millions deux cent vingt-cinq mille soixante-neuf (21.225.069) actions de catégorie E (les "Actions de Catégorie E")

5.1.6. Vingt et un millions deux cent vingt-cinq mille soixante-neuf (21.225.069) actions de catégorie F (les "Actions de Catégorie F")

5.1.7. Vingt et un millions deux cent vingt-cinq mille soixante-neuf (21.225.069) actions de catégorie G (les "Actions de Catégorie G")

5.1.8 Vingt et un millions deux cent vingt-cinq mille soixante-neuf (21.225.069) actions de catégorie H (les "Actions de Catégorie H")

5.1.9 Vingt et un millions deux cent vingt-cinq mille soixante-neuf (21.225.069) actions de catégorie I (les "Actions de Catégorie I")

5.1.10 Vingt et un millions deux cent vingt-cinq mille soixante-neuf (21.225.069) actions de catégorie J (les "Actions de Catégorie J")

Chacune ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), et ayant les droits et obligations définis dans les présents Statuts.»

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille cinq cents euros (EUR 2.700,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Redange-sur-Attert, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française.

Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: S. LECOMTE, B. SCHMITT, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 29 octobre 2015. Relation: DAC/2015/18266. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 06 novembre 2015.

Référence de publication: 2015181770/206.

(150201613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2015.

**Ignition LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Triton IV Luxco No 13 S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,02.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 190.535.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth day of October,
before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

1. TRITON MASTERLUXCO 4 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a current share capital of twelve thousand five hundred euro and eight cent (EUR 12.500,08), with registered office at 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 177725 (the "Shareholder 1"),

hereby represented by Mr. Frank Stolz-Page, notary clerk, residing professionally in Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on 27 October 2015; and

2. Triton Fund IV F&F L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, having its registered office at Charter Place (First Floor), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, and registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1493 (the "Shareholder 2", and, together with the Shareholder 1, the "Shareholders"),

hereby represented by Mr. Frank Stolz-Page, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on 27 October 2015.

The said proxies shall be annexed to the present deed for registration purpose.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record that the Shareholders are the shareholders of Triton IV LuxCo No. 13 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary dated 9 September 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3284 of 6 November 2014, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 190535 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Shareholders, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To change the corporate name of the Company from “Triton IV LuxCo No. 13 S.à r.l.” to “Ignition LuxCo S.à r.l.”.

2 To increase the corporate capital of the Company by an amount of two cent (EUR 0.02) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to twelve thousand five hundred euro and two cent (EUR 12,500.02).

3 To issue one (1) new A1 share and one (1) new B1 share with a nominal value of one cent (EUR 0.01) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

4 To accept subscription for (i) one (1) new A1 share with payment of a share premium in a total amount of thirty-six million eighty-one thousand eight hundred sixty-six euro and thirty-six cent (EUR 36,081,866.36) by Triton Masterluxco 4 S.à r.l. and (ii) one (1) new B1 share by Triton Fund IV F&F L.P., and to accept full payment in cash for these new shares.

5 To amend the last paragraph of the first article and paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the above resolutions.

6 Miscellaneous.

have unanimously requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to change the corporate name of the Company from “Triton IV LuxCo No. 13 S.à r.l.” to “Ignition LuxCo S.à r.l.”.

Second resolution

The Shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of two cent (EUR 0.02) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to twelve thousand five hundred euro and two cent (EUR 12,500.02).

Third resolution

The Shareholders resolved to issue one (1) new A1 share and one (1) new B1 share with a nominal value of one cent (EUR 0.01) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared:

(i) TRITON MASTERLUXCO 4 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro and seven cent (EUR 12,500.07), with registered office at 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 177725 (the “Subscriber 1”),

represented by Mr. Frank Stolz-Page, prenamed,

by virtue of said proxy.

The Subscriber 1 declared to subscribe to one (1) new A1 share with a nominal value of one cent (EUR 0.01), with payment of a share premium in a total amount of thirty-six million eighty-one thousand eight hundred sixty-six euro and thirty-six cent (EUR 36,081,866.36) and to fully pay in cash for this share.

(ii) Triton Fund IV F&F L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, having its registered office at Charter Place (First Floor), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, and registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1493 (the “Subscriber 2”),

represented by Mr. Frank Stolz-Page, prenamed,

by virtue of said proxy.

The Subscriber 2 declared to subscribe to one (1) new B1 share with a nominal value of one cent (EUR 0.01) and to fully pay in cash for this share.

The amount of thirty-six million eighty-one thousand eight hundred sixty-six euro and thirty-eight cent (EUR 36,081,866.38) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Fourth resolution

The Shareholders resolved to accept said subscription and payment and to allot the two (2) new shares according to the above mentioned subscription.

Fifth resolution

The Shareholders resolved to amend the last paragraph of the first article and paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company to reflect the above resolutions.

- The last paragraph of the first article of the articles of incorporation of the Company shall now read as follows:

“The Company will exist under the name of “Ignition LuxCo S.à r.l.”.”

- Paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company shall now read as follows:

"The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro and two cent (EUR 12,500.02) divided into:

- six hundred twenty thousand five hundred one (620,501) A1 shares (the "A1 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- six hundred twenty thousand five hundred one (620,501) B1 shares (the "B1 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) A2 shares (the "A2 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) B2 shares (the "B2 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) A3 shares (the "A3 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) B3 shares (the "B3 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) A4 shares (the "A4 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) B4 shares (the "B4 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) A5 shares (the "A5 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) B5 shares (the "B5 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) A6 shares (the "A6 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) B6 shares (the "B6 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) A7 shares (the "A7 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) B7 shares (the "B7 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) A8 shares (the "A8 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) B8 shares (the "B8 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) A9 shares (the "A9 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) B9 shares (the "B9 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) A10 shares (the "A10 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) B10 shares (the "B10 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at around seven thousand euro (EUR 7,000.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Mondorf-les-Bains by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing parties, known to the undersigned notary by surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-huitième jour du mois d'octobre,

Par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1. TRITON MASTERLUXCO 4 S.à r.l., a société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social actuel de douze mille cinq cent euros et huit cents (12.500,08), avec son siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et immatriculée au Registre des Commerce et des Sociétés sous le numéro B 177725,

représentée aux fins des présentes par Monsieur Frank Stolz-Page, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

aux termes d'une procuration sous seing privé délivrée le 27 octobre 2015 (l'«Associé 1»); et

2. Triton Fund IV F&F L.P., une société (limited partnership) régie par les lois du Jersey, avec son siège social au Charter Place (Premier Etage), 23-27 Seaton Place, St Helier, JE2 3QL, Channel Islands, et immatriculée au Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1493 (l'«Associé 2», et, collectivement avec l'Associé 1, les «Associés»),

représentée aux fins des présentes par Monsieur Frank Stolz-Page, prénommé,

aux termes d'une procuration sous seing privée délivrée le 27 octobre 2015.

Les prédites procurations resteront annexées aux présentes aux fins d'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter que les Associés sont les associés de Triton IV No. 13 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), dont le siège social est au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 9 septembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 3284 du 6 novembre 2014 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190535 (la «Société»). Les statuts n'ont pas encore été modifiés.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Changement de la dénomination de la Société de «Triton IV LuxCo No. 13 S.à r.l.» en «Ignition LuxCo S.à r.l.».

2 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de deux cents (EUR 0,02) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) à douze mille cinq cent euros et deux cents (EUR 12.500,02).

3 Émission d'une (1) part sociale A1 nouvelle et d'une (1) part sociale B1 nouvelle d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

4 Acceptation de la souscription de (i) une (1) nouvelle part sociale A1, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trente-six millions quatre-vingt-et-un mille huit cent soixante-six euros et trente-six cents (EUR 36.081.866,36) par Triton Masterluxco 4 S.à r.l., et (ii) une (1) nouvelle part sociale B1 par Triton Fund IV F&F L.P., à libérer intégralement en espèces.

5 Modification du dernier alinéa du premier article et de l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter les points de l'agenda ci-dessus.

6 Divers.

ont unanimement requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont décidé de changer la dénomination de la Société de «Triton IV LuxCo No. 13 S.à r.l.» en «Ignition LuxCo S.à r.l.».

Deuxième résolution

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux cents (EUR 0,02) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) à douze mille cinq cent euros et deux cents (EUR 12.500,02).

Troisième résolution

Les Associés ont décidé d'émettre une (1) part sociale A1 nouvelle et une (1) part sociale B1 nouvelle d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite ont comparu:

(i) TRITON MASTERLUXCO 4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cent euros et sept cents (12.500,07), avec son siège social au 2C, rue Albert Borschette,

L-1246 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et immatriculée au Registre des Commerce et des Sociétés sous le numéro B 177725 (le «Souscripteur 1»),

représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, prénommé,
en vertu de la prédite procuration.

Le Souscripteur 1 a déclaré souscrire à une (1) part sociale A1 nouvelle d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trente-six millions quatre-vingt-et-un mille huit cent soixante-six euros et trente-six cents (EUR 36.081.866,36) à libérer intégralement en espèces.

(ii) Triton Fund IV F&F L.P., une société (limited partnership) régie par les lois du Jersey, avec son siège social au Charter Place (Premier Etage), 23-27 Seaton Place, St Helier, JE2 3QL, Channel Islands, et immatriculée au Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1493 (le «Souscripteur 2»),

représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, prénommé,
en vertu de la prédite procuration.

Le Souscripteur 2 a déclaré souscrire à une (1) part sociale B1 nouvelle d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) à libérer intégralement en espèces.

Le montant de trente-six millions quatre-vingt-et-un mille huit cent soixante-six euros et trente-huit cents (EUR 36.081.866,38) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

Quatrième résolution

Les Associés ont décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les deux (2) parts sociales nouvelles conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Cinquième résolution

Les Associés ont décidé de modifier le dernier alinéa du premier article et l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter la résolution ci-dessus.

- Le dernier alinéa du premier article des statuts de la Société sera dorénavant rédigé comme suit:

«La Société adopte la dénomination «Ignition LuxCo S.à r.l.»»

- L'alinéa 1 de l'article 5 des statuts de la Société sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros et deux cents (EUR 12.500,02) divisé en:

- six cent vingt mille cinq cent et une (620.501) parts sociales A1 (les «Parts Sociales A1») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

- six cent vingt mille cinq cent et une (620.501) parts sociales B1 (les «Parts Sociales B1») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

- cinq cents (500) parts sociales A2 (les «Parts Sociales A2») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

- cinq cents (500) parts sociales B2 (les «Parts Sociales B2») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

- cinq cents (500) parts sociales A3 (les «Parts Sociales A3») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

- cinq cents (500) parts sociales B3 (les «Parts Sociales B3») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

- cinq cents (500) parts sociales A4 (les «Parts Sociales A4») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

- cinq cents (500) parts sociales B4 (les «Parts Sociales B4») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

- cinq cents (500) parts sociales A5 (les «Parts Sociales A5») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

- cinq cents (500) parts sociales B5 (les «Parts Sociales B5») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

- cinq cents (500) parts sociales A6 (les «Parts Sociales A6») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

- cinq cents (500) parts sociales B6 (les «Parts Sociales B6») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

- cinq cents (500) parts sociales A7 (les «Parts Sociales A7») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

- cinq cents (500) parts sociales B7 (les «Parts Sociales B7») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

- cinq cents (500) parts sociales A8 (les «Parts Sociales A8») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- cinq cents (500) parts sociales B8 (les «Parts Sociales B8») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- cinq cents (500) parts sociales A9 (les «Parts Sociales A9») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- cinq cents (500) parts sociales B9 (les «Parts Sociales B9») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- cinq cents (500) parts sociales A10 (les «Parts Sociales A10») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées; et
- cinq cents (500) parts sociales B10 (les «Parts Sociales B10») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à environ sept mille euros (EUR 7.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes parties comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire soussigné par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 4 novembre 2015. GAC/2015/9388. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 9 novembre 2015.

Référence de publication: 2015181779/276.

(150202268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2015.

Klara HoldCo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 197.706.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of October.

Before Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of shareholders of Klara HoldCo S.A., a public limited company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9 rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 197706 (the Company). The Company was incorporated on 1 June 2015 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2085 dated 14 August 2015. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended on 17 August 2015 pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Meeting opens and the Meeting elects Jacques Graas, lawyer, with professional address in Luxembourg as chairman of the Meeting (the Chairman). The Chairman appoints as secretary (the Secretary) and the Meeting elects as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer) Marie Boucharin, paralegal, with professional address in Luxembourg. The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The shareholders represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list established by the members of the Bureau which will remain attached to the present deed. The attendance list is signed by the attorney in fact of all of the shareholders, the members of the Bureau and the notary. The powers of attorney from the shareholders represented at the present Meeting will also remain attached to the present deed and are initialled ne varietur by the members of the Bureau and the notary.

The Bureau having thus being constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

I. all of the existing shareholders of the Company, representing one hundred per cent (100%) of the share capital of the Company, are represented at the Meeting and the shareholders thus waive, to the extent necessary, the convening notices, the shareholders considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the Agenda, which has been communicated to them in advance;

II. the agenda of the Meeting (the Agenda) is the following:

1. Amendment of the definition of “Affiliate” and inclusion of the definition of “3i Related Party” in article 25 of the Articles.

First resolution

The Shareholders resolve to amend article 25, of the Articles in order to:

(i) change the definition of “Affiliate” as follows:

“Affiliate means (i) in relation to any company, any person or entity, directly or indirectly, solely or jointly, controlling or controlled by that company and (ii) any 3i Related Party vis-à-vis each other.”

(ii) add a new definition of “3i Related Party” as follows:

“3i Related Party means

(a) 3i Group plc and its subsidiary undertakings, any parent undertaking of 3i Group plc and any subsidiary undertakings of that parent undertaking (together 3i Group);

(b) any fund, partnership, investment vehicle or other entity (whether corporate or otherwise) established in any jurisdiction and which is either (i) managed or advised by an entity in the 3i Group or (ii) used to allow 3i Group's current and/or former employees to participate directly or indirectly in the growth in value of the Company ((i) and (ii) together being referred to as 3i Affiliated Funds);

(c) any company, fund, partnership, investment vehicle or other entity (whether corporate or otherwise) established in any jurisdiction and in or through which one or more 3i Affiliated Funds separately or together hold a majority economic interest; and

(d) investors in 3i Affiliated Funds.

For these purposes “subsidiary undertaking” and “parent undertaking” have the same meanings as in the UK Companies Act 2006.”

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the Shareholders, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the proxyholder of the Shareholders, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the appearing parties and the Bureau, the latter signed together with Us, the undersigned notary, the present original deed, no shareholder expressing the wish to sign.

Suit la traduction française du texte qui précède.

L'an deux mille quinze, le trentième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Klara HoldCo S.A., une société anonyme constituée et existant sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9 rue Sainte Zithe, L-12763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 197706 (la Société). La Société a été constituée le 1^{er} juin 2015 suivant un acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2085 daté du 14 août 2015. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 17 août 2015 suivant un acte du notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée s'ouvre et l'Assemblée élit Jacques Graas, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en tant que président de l'Assemblée (le Président). Le Président nomme en tant que secrétaire (le Secrétaire). et l'Assemblée nomme en tant que scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur) Marie Boucharin, assistante juridique, résidant professionnellement à Luxembourg. Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur seront dès lors désignés comme le Bureau.

Les actionnaires représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence par les membres du Bureau qui restera jointe au présent acte. La liste de présence est signée par les mandants de tous les actionnaires, les membres du Bureau et le notaire.

Les procurations des actionnaires représentés à la présente Assemblée resteront également jointes au présent acte et sont paraphées ne varietur par les membres du Bureau et par le notaire.

Le Bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. tous les actionnaires existants de la Société, représentant cent pour cent (100%) du capital, sont représentés à l'Assemblée et les actionnaires renoncent ainsi, pour autant que de besoin, aux avis de convocation, les actionnaires se

considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir une connaissance parfaite de l'Ordre du Jour, qui leur a été communiqué en avance;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée (l'Ordre du Jour) est libellé comme suit:

(1) Amendement de de la définition d'«Affilié» et insertion de la définition des «Parties Liées de 3i» à l'article 25 des Statuts.

Première résolution

Les associés décident d'amender l'article 25 des Statuts afin de:

(i) changer la définition d'«affilié» comme suit:

«Affilié signifie (i) en relation avec toute société, toute personne ou entité, directement ou indirectement, personnellement ou conjointement, contrôlant ou contrôlée par la société et (ii) en relation avec n'importe quel fond dirigé par des Parties Liées de 3».

(ii) ajouter une nouvelle définition des «Parties Liées de 3i» comme suit:

«Les Parties Liées de 3i signifient:

(e) Groupe 3i plc ainsi que les entreprises liées, n'importe quelle entreprise parente du Groupe 3i plc et n'importe quelle entreprise liée de ces entreprises parentes (ensemble, Groupe 3i);

(f) Tout fonds, partenariat, outil d'investissement ou autre entité (société ou non) établie dans n'importe quelle juridiction et qui est soit (i) dirigé ou conseillé par une entité du Groupe 3i soit (ii) utilisé pour permettre au Groupe 3i actuel et/ou d'anciens employés de participer directement ou indirectement à l'accroissement de la valeur de la Société ((i) et (ii) ensemble réfèrent aux Fonds Affiliés de 3i);

(g) Toute société, fond, partenariat, outil d'investissement ou autre entité (société ou non), établie dans n'importe quelle juridiction ou par l'intermédiaire d'un ou plus des Fonds Affiliés de 3i séparément ou ensemble détenant une participation économique majoritaire; et

(h) Les investisseurs des Fonds Affiliés de 3i.

Pour cette utilisation, “entreprises liées” et “entreprises parentes” ont la même signification que dans le UK Companies Act 2006.”

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire des Associés, le présent acte a été rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête du mandataire des Associés, et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite aux comparants et au Bureau, les membres du Bureau ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte, aucun actionnaire n'ayant exprimé le souhait de signer.

Signé: J. GRAAS, M. BOUCHARIN, J-P. MEYERS.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 4 novembre 2015. Relation: EAC/2015/25548. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 novembre 2015.

Référence de publication: 2015181428/120.

(150202304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2015.

K-Group Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6720 Grevenmacher, 16, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 191.565.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2015.

Référence de publication: 2015181426/10.

(150201610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2015.